

CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 juin 2016 - 20 heures

11 présents - 4 absents

SYDER

Bilan énergétique

Exposé de Monsieur BOMPARD, Technicien Conseiller en énergie partagé.

Rapport relatif aux dépenses réalisées sur les années 2012-2013-2014

Des améliorations sont à entreprendre : revoir le fonctionnement du chauffage de la salle polyvalente et en particulier celui du centre de loisirs.

PLU

Validation

Il sera validé lors d'un prochain Conseil après validation de la carte de zonage assainissement par la COR.

Avenant

| Montant initial du marché : | Nouveau montant après avenant 1 | Nouveau montant après avenant 2 |
|-----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 19.820,00 Euros HT | 25.820,00 Euros HT | 28.070,00 Euros HT |
| 23.704,72 Euros TTC | 30.963,76 Euros TTC | 33.663,76 Euros TTC |

Avenant 1 déjà approuvé :

6.000,00 Euros HT

7.200,00 Euros TTC

Avenant 2 présenté :

2.250,00 Euros HT

2.700,00 Euros TTC

Modifications introduites par l'avenant n° 2 :

Après avoir récupéré le fond cadastral numérisé de la commune, l'ensemble du zonage sera reporté afin d'être remis sous un format dématérialisé. Ce travail sera réalisé sur la base de la charte édictée par le Conseil National de l'information géographique, dans sa dernière version mise à jour après la publication de la loi ALUR.

Cette prestation sera prise en charge par Camille Guilloud, infographiste géomaticien, spécialisé dans le traitement des données SIG.

Détail de la dépense :

Récupération du fichier et formatage : 250 € - report du zonage : 1.000 € - Mise sous standard CNIG : 1.000 €

Prolongation de délai

La durée de la mission était de 24 mois.

Avenant n° 1 : Suite à des changements de réglementation et d'équipe municipale ce délai a été prolongé de 21 mois soit une fin prévue en décembre 2015.

Avenant n° 2 : Délai prolongé de 14 mois pour une fin en février 2017, délai dû à la procédure en cours.

Le Conseil accepte cet avenant.

Voirie

Déclassement d'une partie des chemins ruraux

Le Conseil Municipal constate la désaffectation d'une partie des chemins ruraux n° 88 « La Place » et n° 50 « aux Roux ».

Il lance la procédure d'aliénation en autorisant le maire à ouvrir l'enquête publique préalable à l'aliénation desdits chemins.

Durée de l'enquête : 15 jours.

2 mois après l'ouverture de l'enquête publique le conseil municipal prendra une nouvelle délibération motivée comportant les résultats de l'enquête publique.

Bâtiments communaux - Sécurité - Travaux

Eurofeu

Suite à un audit sécurité, intervention pour changer des extincteurs, afficher 12 plans d'intervention dans les différents bâtiments communaux - achat d'une couverture anti feu pour un montant total de 2.647,74 € TTC.

Eglise

Mise en conformité des blocs de secours

Accepté devis d'Hervé HUGUES de Thel pour un montant de 1.298,40 € TTC

Mairie

Le Conseil approuve le devis concernant la fourniture et la pose d'une marquise vitrée sur le perron de la mairie ainsi que 6 tablettes aluminium sur le rebord des fenêtres de la mairie.

Il approuve le devis de l'entreprise CHETAÏL - DUJELET de Belmont de la Loire pour un montant de 4.898 € HT soit 5.877,60 € TTC.

Salle Polyvalente

Des vitres sont à changer. Une demande de prise en charge par notre assureur a été déposée.

Devis de sisterne : 1.334,40 Euros TTC.

Acquisition matériel - mobilier

Ordinateur portable - antivirus

Commandé un ordinateur portable : devis de Tilt informatique pour un montant de 586.80 pour ordinateur + 77.76 pour l'antivirus protection de 6 postes (Mairie et Bibliothèque).

Voirie

Achat d'un débouche canalisation : 229 € TTC

Achat d'un lève palette frontal : 700 €

Ancienne gare du pont de la côte

La commune se positionne pour l'achat du garage de Montoud.

Ancienne gare de 144 m²

Hangar de 353 m²

Parcelles cadastrées section AH n° 26 et 27 d'une contenance totale de 46 a 55 ca

Bois Ranchal

Le Centre communal d'action sociale a accepté de vendre à la société Chizelle frères une coupe rase de douglas, sapins et épicéas pour la somme de 30.000 euros.

Le versement du produit de cette vente se fera sur le budget du CCAS.

Décision modificative du budget

Section de fonctionnement

Recettes :

- Dotation de solidarité rurale :

Il a été prévu au budget une recette de 12.000 €, nous allons toucher 14.736 € (+ 2.736)

- Dotation globale de fonctionnement 2016.

Nous avons reçu la fiche évaluant le montant de la dotation revenant à notre commune

En 2014 nous avons touché 66.671 €.

En 2015 nous avons touché 55.000 €

Cette année nous aurions dû toucher 55.000 € mais l'état déduit :

Part dynamique de la population : - 346 €,

Un écrêtement : - 1.650 €

Une contribution de la commune au redressement des finances publiques : - 9.595 €

La somme revenant donc à la commune est de 43.409 €

(Nous avons prévu 50.000 € au Budget rectification à faire) (- 6.591)

- Dotation particulière Elu local :

Il a été prévu au budget une recette de 2.500 €, nous allons toucher 2.895 € (+ 395)

Dépense :

- Subvention épicerie culturelle : 350 € nous avons une somme en divers 224 soit - 126

Produit des amendes de police

Chaque année le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10.000 habitants compétentes en matière de voirie.

Elles peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la circulation routière : étude et mise en œuvre de plans de circulation, création de parking, installation de signaux lumineux et de signalisation horizontale, aménagement de carrefours, différenciation du trafic, travaux de sécurité routière dès lors que ces travaux relèvent de leurs compétences.

Il est demandé une subvention pour des travaux de sécurité routière : Voie communale n° 7 lieudit « Vermorel » : pose d'un drain dans le fossé actuel sur une longueur de 150 mètres pour élargir la chaussée de façon à avoir plus d'aisance lors du croisement des véhicules.

SYDER

Extension réseau

Monsieur GOUTTENOIRE Didier a déposé un permis de construire pour une maison individuelle au lieudit Vilette.

Le Conseil Municipal demande au SYDER l'extension du réseau électrique au lieudit « Vilette ».
Dit que Monsieur GOUTTENOIRE prend en charge la totalité du coût des travaux.

Remplacement ballons fluo

Une proposition de travaux a été acceptée pour la dépose de 52 luminaires ; le montant estimatif avant abattement était de 54.800 €.

La lettre de commande fait apparaître une dépense de 49.300 €
L'abattement est de 60 % soit une charge communale de 19.720 € (sur 15 ans)
La participation communale réelle sera calculée après achèvement et réception des travaux.

- : - : - : - : -

Une demande est faite au SYDER pour la lampe éclairage public de Magny qui ne marche plus.

Convention PATA de la COR

Quelques modifications ont été apportées par la COR à la convention.

Le Conseil annule la délibération n° 11 prise le 25 mars 2016.

Il accepte les termes de la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Contrat d'offre de service du dispositif brigades vertes 2016

L'association Rhône Insertion Environnement participe à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique départementale. Le département confie à l'association la gestion du dispositif des brigades vertes.

En contrepartie de la réalisation des travaux la collectivité verse au département une participation forfaitaire de 40 Euros par jour de chantier et prend en charge le repas chaud pour l'équipe.

Le Conseil approuve la convention à passer avec l'association Rhône Insertion Environnement.

Rallye Charbonnières

Rencontre en mairie avec les dirigeants de l'association.

Recensement de la population 2017

L'enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Cette année le recensement en ligne sera proposé.

La Commune aura à inscrire à son budget 2017 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et, en recettes, la dotation forfaitaire de recensement. Le montant de celle-ci n'est pas affecté, la commune en fait l'usage qu'elle juge bon.

Un agent recenseur doit se voir confier environ 250 logements. Soit 2 agents à recruter.

Installation d'une psychologue

Madame Edwige SUTRE, Psychologue clinicienne diplômée de l'université Lyon II est domiciliée à Saint-Vincent-de-Reins.

Elle exerce en libéral sur Lyon à mi-temps. Elle envisage d'assurer des consultations quelques jours par semaine afin de proposer des psychothérapies.

Le Conseil accepte qu'elle partage avec les infirmières le local du caveau.

Demande de subvention

- Epicerie Culturelle - Pour participer au financement des tournées pour la saison 2016 en pays Beaujolais.

Acteurs, musiciens, poètes, écrivains, danseurs vous donnent rendez-vous au son du klaxon de leur camion pour découvrir tous leurs talents.

Ils seront à Saint-Vincent-de-Reins les samedis à midi sur le parking de l'ancienne caserne des pompiers les 18/06 - 23/07 - 06/08 - 20/08 - 03/09 - 01/10.

Le Conseil accorde à l'épicerie culturelle une subvention de 350 €.

Lotissement Le Replat

Rachat du lot n° 12 - Frais de notaire à la charge de la commune.

- Lot n° 12 : parcelle de terrain de 10 a 73 ca (1.073 m²), Section AB n° 279.

Le Conseil Municipal fixe un prix de vente à 25 € le m².

Personnel Communal

Indemnités kilométriques

Le Conseil accepte de verser des indemnités kilométriques aux agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Croix rouge

Courrier de la Croix rouge Paris : campagne de sensibilisation auprès du grand public de la commune du 11 juillet au 06 août 2016 à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Contrat pluriannuel

Le Conseil dépose les dossiers de demande de subvention pour les travaux :

Voirie communale :

Montant des travaux : 11.723,49 € HT

Montant de la dépense subventionnable : 10.000 € HT

Montant de la subvention demandée : 3.500 € (35 % du montant HT).

Réhabilitation logements communaux :

Montant des travaux : 35.592,48 € HT

Montant de la dépense subventionnable : 35.000 € HT

Montant de la subvention demandée : 19.250 € (55 % du montant HT).

Saint-Vincent-de-Reins

Le 17 juin 2016

